



La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2026.51

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile, notamment l'article 13,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant que dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, doit être désigné un correspondant incendie et secours.

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal ;

ARRÊTE

Article 1 :

Est nommé correspondant incendie et secours de La commune de La Celle Saint-Cloud Monsieur Emmanuel TAMBRUN.

Article 2 :

A ce titre Monsieur Emmanuel TAMBRUN assurera les missions relatives à l'information et à la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, ainsi que l'ensemble des missions prévues par la législation en vigueur.

Il contribue également au lien entre la commune et les services d'incendie et de secours.

Article 3 :

La présente nomination est consentie par le Maire, sous son autorité et sa surveillance. Il pourra y être mis fin à tout moment par arrêté du Maire.

Le correspondant incendie et secours rendra compte au Maire, sans délai, des actions menées dans le cadre de cette mission.

Article 5 :

Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes en vigueur. Une ampliation sera transmise à l'intéressé ainsi qu'au représentant de la protection civile de la commune de la Celle Saint-Cloud.

Article 6 :

Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services et l'intéressée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 13 mai 2026.



Le Maire

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Arrêté n°2026.51 du 13 mai 2026

Notifié le :

Emmanuel TAMBRUN

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260513-2026-51-AR
Date de réception préfecture : 19/05/2026